



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Bruxelles, le 11 avril 2017
2017-04-LD-10/GM/AB/hm

Communication du Secrétaire général des Écoles européennes

Chère Madame, cher Monsieur,

Le 29 mars 2017, le gouvernement du Royaume-Uni a avisé le Conseil européen de l'intention du Royaume-Uni de se retirer de l'Union.

Cette notification aura des répercussions directes et indirectes sur les Écoles européennes. Une période de négociations de deux ans a débuté lorsque le Royaume-Uni a invoqué l'article 50 du traité sur l'Union européenne.

Afin de suivre ce processus de négociations et d'analyser les scénarios possibles pour le système intergouvernemental des Écoles européennes, le Conseil supérieur a créé lors de sa réunion des 4 au 6 avril 2017 un groupe de travail chargé d'examiner toutes les conséquences potentielles du « BREXIT » et d'une éventuelle dénonciation de la Convention portant Statut des Écoles européennes.

Ce groupe de travail doit analyser la situation juridique et les conséquences potentielles du « BREXIT » dans les domaines financier, administratif et pédagogique. Il devra fournir une évaluation des risques et définir des mesures d'atténuation des risques identifiés. Enfin, le groupe de travail préparera des propositions concrètes pour le Conseil supérieur afin de garantir encore à l'avenir un enseignement de grande qualité dans toutes les sections linguistiques existantes aux Écoles européennes.

Il est prévu que tous les grands acteurs du système participent à ce groupe de travail, y compris les représentants du personnel et des parents. Les représentants des élèves seront invités lorsque des aspects pédagogiques feront l'objet de discussions.

Nous savons que le « BREXIT » suscite de nombreuses inquiétudes parmi le personnel, les élèves et les parents et que les inquiétudes des élèves et des parents portent aussi sur les perspectives d'avenir de nos élèves.

Nous sommes prêts à répondre à ces préoccupations et à tenir régulièrement tous les acteurs au courant de l'évolution de la situation et des décisions qu'il nous faudra prendre.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Giancarlo MARCHEGGIANO
Secrétaire général des Écoles
européennes